

LA DEFENSE NATIONALE

"La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux."

Au cours de notre histoire nous avons dû faire face à de nombreuses menaces...



...et nous adapter.

Et aujourd'hui alors?

- le terrorisme (ex: nébuleuse Al Qaida).
- la prolifération des armes de destruction massive(ex: chimiques, nucléaires).
- Les crises régionales (ex: les Balkans).
- les crises humanitaires (ex: séismes en Haïti).

Comment s'en défendre?

Défendre un pays comme la France n'est pas simple, pour cela il faut une organisation très rigoureuse:

- **Le Président de la République** est le chef des armées (article 15 de la Constitution).
- Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités (article 5), il est le seul à
- pouvoir donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires.

Le Premier ministre est responsable de la Défense nationale (article 21). Il assure la mise en œuvre des mesures décidées en conseils et comités présidés par le Président de la République

Le ministre de la Défense exécute la politique militaire de défense : organisation et entraînement des forces armées, recrutement et gestion du personnel, réalisation des armements, infrastructures.

L'armée française est présente partout dans le monde

Des forces disséminées dans le monde

Opérations :

-  nationales
-  multinationales
-  avec l'ONU
-  avec l'UE
-  avec l'OTAN
-  Forces françaises de présence

Forces françaises dites « de souveraineté » :

- Martinique/Guadeloupe : 4 100 soldats.
- Guyane : 3 300 soldats.
- Réunion/Mayotte : 3 800 soldats.
- Nouvelle-Calédonie : 2 800 soldats.
- Polynésie : 2 500 soldats.
- Saint-Pierre et Miquelon : 70 soldats.

Océan Pacifique / Océan Indien : 459 marins

dont 200 à bord de bateaux dans le Pacifique et 259 dans l'océan Indien.

Source : ministère de la défense

Balkans : 41 soldats

dont 16 au titre d'une mission d'observation de l'UE au Monténégro, et 25 à Naples au sein du quartier général de l'OTAN).

Bosnie : 426 soldats

dont 26 gendarmes au sein de la mission de police de l'UE, et 400 soldats (mission européenne ALTHEA), en application des accords de Dayton.

Haïti : 42 soldats

dont 40 gendarmes dans la mission de stabilisation des troubles de 2002.

Sahara occidental : 20 soldats

dans la mission de l'ONU de préparation du référendum sur le statut final du Sahara.

Côte d'Ivoire : 3 800 soldats

dont 3 600 dans le cadre de la mission française LICORNE, et 200 dans le cadre de la mission des Nations unies ONUCI.

Togo : 100 soldats

dans le dispositif aérien DETAIR de soutien à l'opération LICORNE en Côte d'Ivoire.

Golfe de Guinée : 300 marins

dans une mission (CORIMBE) de présence au large des côtes africaines.

Cameroun : 50 soldats

dans le cadre de la mission ARAMIS de surveillance des frontières et de formation de l'armée nationale.

Tchad : 1 100 soldats

dans le cadre de la mission ÉPERVIER

Sénégal : 1 100 soldats

dans le cadre de la mission ÉPERVIER

Gabon : 750 soldats

dans le cadre de la mission ÉPERVIER

Kosovo : 2 050 soldats

dont 50 dans le cadre de la mission de l'ONU de formation de la police civile, et 2 000 dans celle de l'OTAN (KFOR).

Macédoine : 4 soldats

au quartier général de l'OTAN à Skopje.

Géorgie : 3 soldats

dans la mission d'observation de l'ONU

Palestine : 3 gendarmes

dans la mission de police européenne à Rafah

Egypte : 15 soldats

dans la mission d'observation du Sinaï résultant des accords de Camp David.

Afghanistan : 2 050 soldats

dont 1 050 au titre des opérations multinationales HÉRACLÈS (dont 470 soldats basés à Douchambé, au Tadjikistan) et EPIDOTE de soutien à l'opération américaine Enduring Freedom de lutte contre les talibans et Al-Qaïda, et de formation de l'armée afghane ; 1 000 soldats dans le cadre de la force internationale d'assistance à la sécurité, sous commandement de l'OTAN (ISAF).

Points chauds

Zone Liban

3 704 soldats
dont 1 700 dans le cadre de l'opération maritime BALISTE de soutien à la FINUL, et antérieurement de rapatriement des ressortissants français et étrangers du Liban ; dans quelques semaines, 2 000 soldats au sein de la FINUL ; enfin, 4 soldats au titre de la mission d'observation qui est en place sur le plateau du Golan depuis 1948.

Soudan : 10 soldats

dont 4 au titre de la mission humanitaire multinationale liée au Darfour, et 6 dans le cadre de la mission européenne de maintien de la paix AMIS.

Rép. centrafricaine : 200 soldats

dans une mission de soutien à l'armée nationale.

R.D. Congo : 1 048 soldats

dont 1 020 dans l'opération européenne BENGA qui vise à sécuriser le processus électoral. Dans ce total, 600 sont en renfort à Libreville (Gabon) et 20 sont intégrés au quartier général de Potsdam. Enfin, 15 soldats sont en RDC au titre de la mission européenne MONUC (maintien de la paix).

« La Défense pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux. »

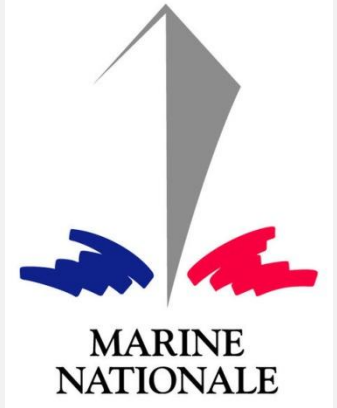


Une armée de spécialistes





La Marine Nationale



Ses missions:

La Dissuasion: dégoûter l'ennemi potentiel d'attaquer le territoire français.

Prévention: la France a de nombreux intérêts à travers le Monde. Pour les défendre, des forces prépositionnées en permanence hors métropole

Projection: engager nos forces, par exemple contre les pirates au large de la Somalie..

Sauvegarde maritime: protéger nos côtes, par exemple contre la pollution.

La dissuasion

Empêcher une remise en cause de la survie de la France par une puissance majeure hostile.

Comment?

Par la menace nucléaire

La base de l'Île Longue

Base opérationnelle et de maintenance des sous-marins nucléaires, élément de la stratégie française de dissuasion nucléaire



4 SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins) :

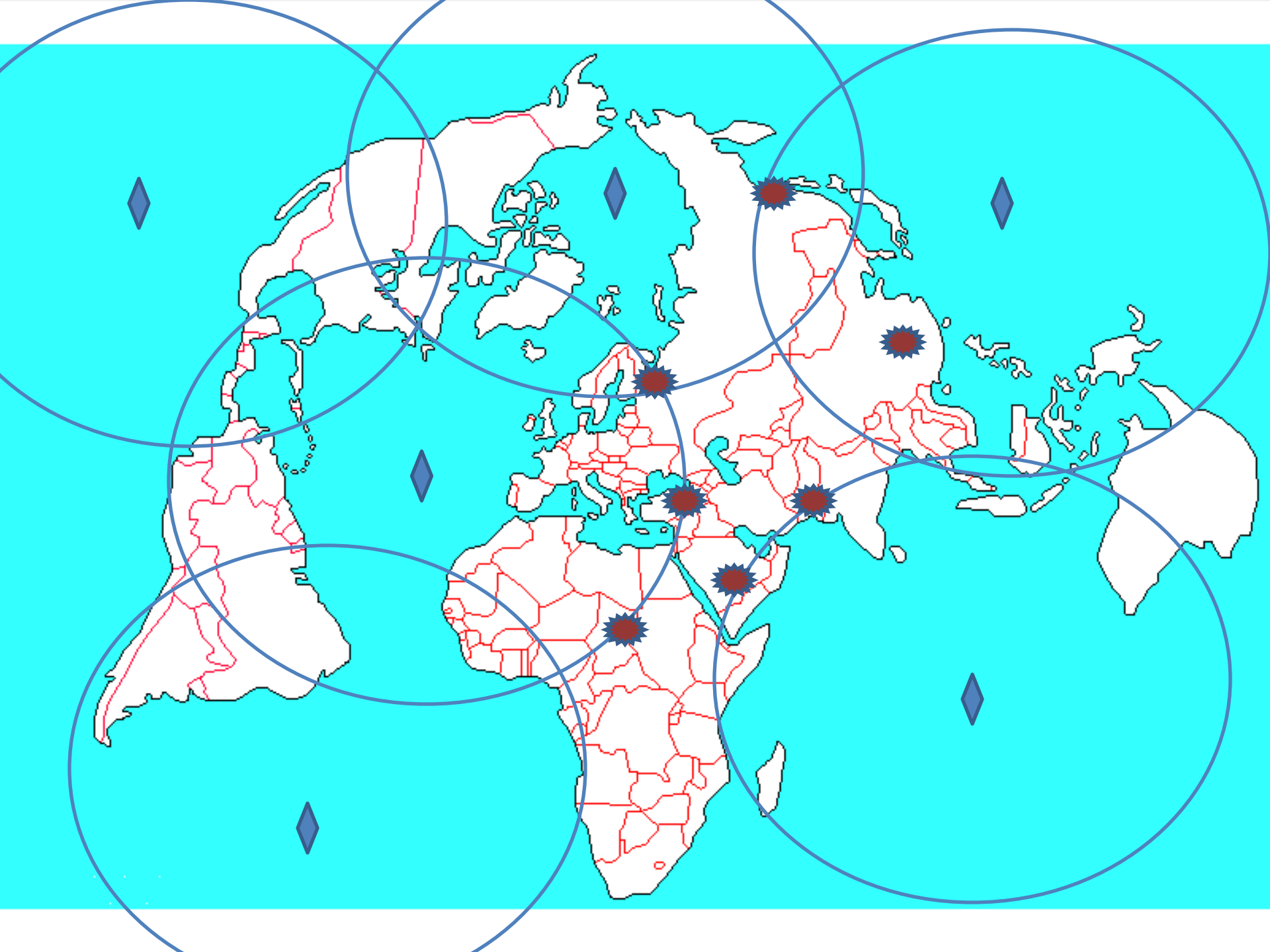
- **1 de type M4** : l'Inflexible (remplacé en 2010)
- **3 de nouvelle génération** (SNLE/NG) : le Triomphant, le Téméraire, le Vigilant

Le Triomphant

Vitesse max. : **45km/h**
en plongée (25 nœuds)
Autonomie : **70 jours**

100 à 130 hommes d'équipage
confinés dans le sous-marin







Les matériels utilisés par l'armée de terre et par toute armée moderne aujourd'hui sont des produits technologiques dont l'emploi ne peut être fait que par des professionnels.

Les missions de l'armée de terre ont beaucoup changé depuis les années quatre-vingt-dix. Elles intègrent aujourd'hui:

L'aspect humanitaire (aide aux populations civiles).

Le soutien aux ressortissants français.

Le maintien de la paix dans les actions combinées au sein de **l'OTAN** ou dans le cadre des opérations de **l'ONU**.

De l'armée de soldats-citoyens...



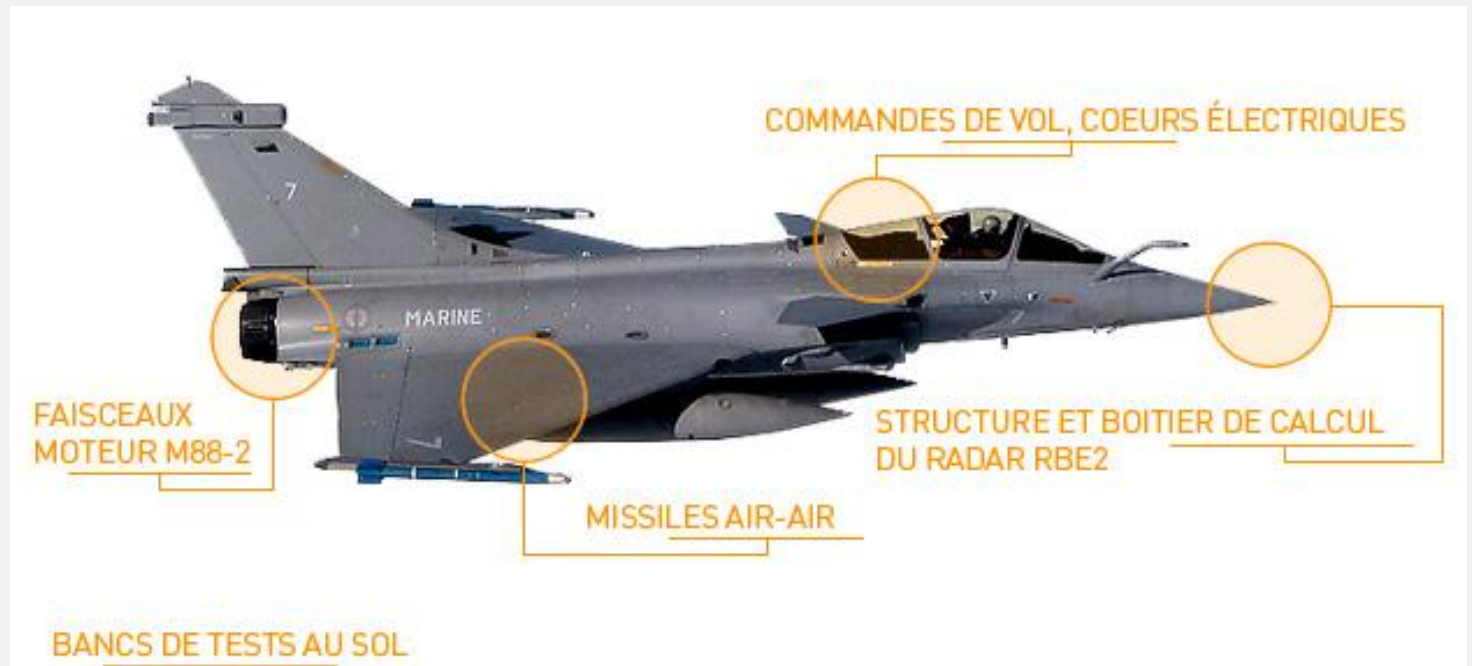
...à l'armée de spécialistes-citoyens



Dans l'armée de l'Air, il y a différents types de missions :

- la protection du territoire national.
- l'interception et la destruction des intrus dans l'espace aérien national.
- la pénétration de l'espace aérien ennemi et la reconnaissance ou l'attaque d'objectifs stratégiques ou tactiques.
- le transport stratégique et tactique.
- la dissuasion nucléaire.

Hautes technologies



L'intervention en Afghanistan

Pourquoi?

A la demande des autorités afghanes et sous mandat de l'ONU.

Contre le terrorisme, contre le régime des Talibans.

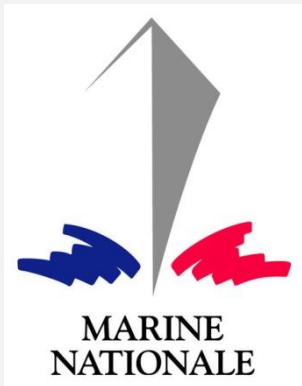
Pour contribuer à la reconstruction et au développement de l'Afghanistan.

Par fidélité à une longue histoire d'amitié et de solidarité avec le peuple afghan (depuis 1920).

Comment?

- Des opérations de maintien de l'ordre.
- Des opérations militaires.
- Des opérations humanitaires (santé, alimentation).
- Des opérations éducatives (scolarisation de 6 millions d'enfants)
- Des opérations de développement économique (BTP).

Sécuriser l'Afghanistan



L'enseignement de la défense est un des éléments du parcours de citoyenneté prévu par la loi de 1997

Il prépare les jeunes à une réflexion lucide sur la défense et la sécurité de notre pays, à un exercice responsable de leur future activité économique et sociale, et, s'ils le souhaitent, à une participation directe à la défense.

Pour cela:

- Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.
- **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire**
- La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.
- En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).
- Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.
- *Source : Ministère de la Défense*

La JAPD

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) coûte cher : 160 euros par jeune participant.

Et ils sont 700 000 chaque année.

Ce dernier avatar du service national revient donc à quelque 150 millions d'euros par an. Un coût qui *«paraît considérable, eu égard à son impact sur les jeunes tel qu'il est constaté»*, observe la Cour des comptes.

Créée en 1997, cette JAPD a été instituée au moment où l'armée professionnelle remplaçait la conscription. Tous les jeunes Français de 18 ans, garçons et filles, ont l'obligation d'y participer. A quoi sert-elle ? A les sensibiliser aux questions de défense, ce qui donne des *«résultats mitigés»*, constate le rapport. A favoriser le recrutement ? Cela *«reste à démontrer»*, notent les magistrats. Cette JAPD ne comprend pas de visite médicale, mais elle joue un rôle important dans la détection de l'illettrisme.

D'après Libération 05 février 2004